

CUSI SA, Bâle

105639

Convocation des actionnaires à l'
assemblée générale ordinaire
pour le mercredi 10 juillet 2013, à 14 h 00,
au siège de la société, St. Jakobs-Strasse 17, 3ème étage, Bâle

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion (rapport annuel et comptes annuels consolidés et non consolidés de l'exercice 2012)

Rapport de l'organe de révision.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels non consolidés de l'exercice 2012.

2. Affectation du bénéfice résultant du bilan

Le Conseil d'administration statuant sur les comptes annuels non consolidés propose d'utiliser le bénéfice disponible au 31 décembre 2012 de CHF 1'667'499.76 de la manière suivante:

- distribution d'un dividende de 2%
payable au plus tard au 9 août 2013 CHF 105'920.00
- report à nouveau CHF 1'561'579.76

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

4. Election d'administrateurs

Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Jean Noël Cren en tant que nouvel administrateur et de réélire Messieurs Werner Wenger, Hervé Farmann, Francesco Wicki, François Bueche, François Baubeau et Madame Anne Tourre comme administrateurs pour une nouvelle période de trois ans, c'est-à-dire les années 2013, 2014 et 2015.

5. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de réélire pour 2013 la société Ernst & Young SA, Bâle, en qualité d'organe de révision.

6. Divers

Communications

Rapport de gestion

Le rapport annuel, les comptes consolidés et non consolidés de l'exercice 2012, ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés par les actionnaires au siège de la société, St. Jakobs-Strasse 17, Bâle, dès le 14 juin 2013. Les actionnaires peuvent en obtenir une copie sur demande.

Cartes d'admission

Les actionnaires «A» inscrits dans le Registre d'actions le 14 juin 2013 recevront une convocation adressée par lettre recommandée à leur dernière adresse communiquée. Une carte d'admission sera jointe à la convocation.

Les actionnaires «B» peuvent obtenir jusqu'à cinq jours avant la date de l'assemblée générale une carte d'admission au siège de la société, St. Jakobs-Strasse 17, Bâle, contre le dépôt de leurs actions auprès de ATAG Private & Corporate Services SA, Bâle.

Délégation de pouvoirs

Pour pouvoir déléguer leurs pouvoirs, les actionnaires doivent remplir et signer la délégation au bas de la carte d'admission avant de la remettre au représentant. Conformément aux statuts, un actionnaire peut être représenté par une autre personne qui peut ne pas être actionnaire.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'Art. 689d CO sont priés d'indiquer à la société jusqu'au 4 juillet 2013 au plus tard le nombre et le genre d'actions qu'ils représentent.

Bâle, le 14 juin 2013

Le conseil d'administration